

Fiche de données de sécurité (FDS)

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

Nom du produit : Indium (In)

Synonymes : barre d'indium, lingot d'indium, fil d'indium, feuille d'indium

Utilisations recommandées : Alliage à usage industriel

Utilisations déconseillées : inconnues

Entreprise Matériaux avancés de Stanford

1940 East Deere Avenue, Suite 100, Santa Ana, CA 92705

Téléphone: +1 (949) 407-8904

Fax: +1 (949) 812-6690

Numéro de téléphone d'urgence +1 (949) 407-8904

Section 2 : Identification des dangers

CLASSIFICATION:

Toxicité aiguë par inhalation (catégorie 4)

Toxicité aiguë - cutanée (catégorie 4)

Toxicité aiguë – orale (catégorie 4)

Irritant cutané – (Catégorie 2)

Irritant oculaire – (Catégorie 2A)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (catégorie 3)

PRINCIPALES VOIES D'ENTRÉE :	(<input checked="" type="checkbox"/>)Oeil (<input checked="" type="checkbox"/>)Inhalation (<input checked="" type="checkbox"/>)Peau (<input checked="" type="checkbox"/>)Ingestion
CANCÉROGÈNE RÉPERTORIÉ DANS :	NTP IARC OSHA (<input checked="" type="checkbox"/>)Non répertorié

SGH :



Mot d'avertissement : Avertissement

Apparence:

Métallique, jaune clair

État physique : Solide

Odeur : Inodore

REMARQUE : Materials Science International, Inc. ne recommande, ne fabrique, ne commercialise ni n'approuve aucun de ses produits destinés à la consommation humaine.

Avertissement : Ce produit contient une substance chimique reconnue par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des anomalies congénitales (ou d'autres troubles de la reproduction). (Des traces de plomb n'ont pas été ajoutées intentionnellement comme produit métallique.)

Mention(s) de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H332	Nocif en cas d'inhalation
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Conseil(s) de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit
P273	Éviter le rejet dans l'environnement
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/du visage
P362	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P301 + P314	EN CAS D'INGESTION : consulter un médecin en cas de malaise.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P304	
+ P341	EN CAS D'INHALATION : si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	EN CAS DE CONTACT
P305 + P351	AVEC LES YEUX : rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes (15 min).

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

Contact avec les yeux : Le contact avec un alliage métallique en poudre ou les fumées de métal en fusion peut provoquer une irritation. Une irritation ou des lésions oculaires graves peuvent survenir en cas de projection de métal en fusion dans les yeux. Porter des lunettes de sécurité et un écran facial lorsque l'on travaille avec du métal en fusion. La poussière peut provoquer une irritation.

Ingestion : L'ingestion de poussières ou de fumées peut provoquer une irritation. Peut être dangereux en cas d'ingestion.

Inhalation : L'inhalation de fumées ou de poussières peut provoquer une irritation locale des voies respiratoires. L'inhalation de fumées ou de poussières peut être nocive.

Contact avec la peau : La manipulation normale de la forme métallique ne devrait pas entraîner d'effets néfastes sur la santé.

Provoque une irritation cutanée. Le métal en fusion peut provoquer des brûlures cutanées. Porter un équipement de protection lors de la manipulation du métal en fusion.

Effets chroniques : L'indium peut endommager le système respiratoire. Des lésions rénales et hépatiques dues à l'injection de composés d'indium ont été signalées sur la base de tests limités sur les animaux. Organes cibles : dents et gencives.

Réponse EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Se rincer soigneusement la bouche.

Conseils de prudence – Stockage Conserver sous clé

Conseils de prudence – Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets agréée.

Autres informations - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Section 3 : Composition / Informations sur les ingrédients

Matériel	% en poids	Numéro CAS	Limite d'exposition OSHA
Indium	100	7440-74-6/231-180-0	2,10 mg/m ³

LE PRODUIT NE CONTIENT AUCUNE SUBSTANCES TRÈS PRÉOCCUPANTES RÉPERTORIÉES DANS LA LISTE REACH DE L'UE (SVHC)

Symbole : Xn

Phrases de risque : R20/21/22

NE = Non établi

Section 4 : Premiers secours

Contact avec les

yeux : Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion : Si le

patient est conscient, provoquer le vomissement UNIQUEMENT selon les directives du personnel qualifié. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation :

Transporter la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, faire pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par un personnel qualifié. Consultez immédiatement un médecin.

Contact cutané :

Retirer les vêtements contaminés. Laver la zone affectée à l'eau et au savon. Laver les vêtements avant réutilisation. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : produit chimique sec, mousse ou CO₂

Dangers spécifiques liés au produit chimique : Peut dégager des fumées toxiques en cas d'incendie, notamment des fumées de plomb.

Données d'explosion :

Sensibilité aux chocs mécaniques : Aucune connue.

Sensibilité aux décharges statiques : Aucune connue.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers Comme pour

tout incendie, portez un appareil respiratoire autonome à pression, homologué MSHA/NIOSH (ou équivalent) et un équipement de protection complet. Le plomb n'est pas considéré comme un risque d'incendie.

La poudre/poussière est inflammable lorsqu'elle est chauffée ou exposée à une flamme.

Section 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des zones sûres. Éviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des poussières.

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

Pour les intervenants d'urgence : Porter une protection respiratoire. Porter un équipement de protection individuelle approprié (gants et lunettes). Porter un vêtement extérieur approprié pour protéger les vêtements.

Précautions environnementales

Précautions environnementales : Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les systèmes de drainage de surface et les zones mal ventilées.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement : Éviter la formation de poussière. Arrêter la source du déversement en toute sécurité. Empêcher le personnel non essentiel d'accéder à la zone. Tout le personnel participant au nettoyage du déversement doit éviter tout contact avec la peau et les yeux en portant un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas respirer les poussières.

Méthodes de nettoyage : Éviter la formation de poussière. Nettoyer les poussières à l'aide d'un aspirateur à filtre à haute efficacité pour les particules (HEPA) ou par nettoyage humide.

Prévention des risques secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et la zone contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Section 7 : Manipulation et stockage

Précautions pour une manipulation sans danger

Conseils de manipulation sécuritaire : Utiliser les protections individuelles recommandées à la section 8. Éviter la formation de poussières. Se familiariser avec les exigences de la norme OSHA sur le plomb, 29 CFR 1910.1025.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

Section 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle - Directives d'exposition

Composants	% poids	Numéro de registre CAS	PEL	TLV-TWA	TLV-STEL	mg/m ³	mg/m ³
INDIUM		100	7440-74-6/231-180-0				
		(USA)		0,1	0,1	--	
		(UE)		--	0,1	0,3	
		(Canada)		--	0,1	0,3	
		(Singapour)		0,1	--	--	
		(Mexique)		0,1	--	0,3	
		(Chine)		0,1	--	0,3	

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques : Utiliser des enceintes de confinement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres mesures techniques pour maintenir les aérosols en dessous de la limite d'exposition. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, des fumées ou du brouillard, utiliser une ventilation pour maintenir l'exposition aux contaminants atmosphériques en dessous de la limite d'exposition.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Utiliser des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Le port de vêtements de protection est obligatoire en cas d'exposition supérieure à la limite d'exposition professionnelle (LEP) ou à la limite d'exposition professionnelle (LEV) ou en cas de risque d'irritation cutanée ou oculaire. Le port d'une combinaison intégrale en coton ou jetable et de gants jetables est recommandé pendant l'utilisation et la manipulation. Les vêtements doivent être laissés sur le lieu de travail et éliminés ou lavés correctement après usage. L'eau de lavage doit être éliminée conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales. Les vêtements personnels doivent être protégés de toute contamination.

Protection respiratoire : Si les contrôles techniques ne peuvent pas maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition, utilisez une protection respiratoire appropriée et approuvée (une cartouche filtrante à particules 42 CFR 84 classe N, R ou P-100).

Lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, il convient de porter un appareil respiratoire autonome fournissant une pression d'air positive dans un masque facial complet. L'utilisation d'un appareil respiratoire doit être conforme aux articles 29 CFR 1910.1025 et 29 CFR 1910.134.

Considérations générales d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Porter des gants jetables et une protection oculaire/faciale. Se laver soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Métal blanc argenté brillant, doux, malléable et ductile Point d'ébullition : 2080 °C (3776 °F)

Odeur : Inodore.

Point de fusion : 156,7 °C (314 °F)

Densité : 7,31 g/cc Non applicable pH : Pression
de vapeur : < 0,01

mmHg à 25 °C Solubilité dans l'eau : Insoluble Densité de
vapeur : (air = 1) Non applicable.

Poids moléculaire : 114,82

Section 10 : Propriétés physiques et chimiques

Réactivité

Stable dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions de traitement normales.

Conditions à éviter

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Évitez une exposition excessive à la chaleur.

Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

Décomposition dangereuse

Produits Fumées d'oxyde de plomb.

Section 11 : Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

L'exposition dangereuse aux composés du plomb ne peut se produire que lorsque le produit est chauffé, oxydé ou autrement traité ou endommagé pour créer de la poussière, de la vapeur ou de la fumée.

Inhalation:

L'inhalation de poussières ou de fumées de plomb peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons.

Contact visuel :

Les composés de plomb peuvent provoquer une irritation des yeux

Ingestion:

L'ingestion aiguë de composés de plomb peut provoquer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, des diarrhées et de fortes crampes. Cela peut entraîner une toxicité systémique rapide et nécessite un traitement médical.

Informations sur les composants :

Le plomb est lentement absorbé par ingestion et inhalation, et faiblement absorbé par la peau. En cas d'absorption, le plomb s'accumule dans l'organisme avec un faible taux d'excrétion, ce qui entraîne une accumulation à long terme. Une partie de la gestion des risques consiste à prélever des échantillons de sang.

travailleurs pour analyse afin de garantir que les niveaux d'exposition sont acceptables.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Indium, CAS # 7440-74-6	2100 mg In/kg	Pas disponible	Pas disponible

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Indium CAS # 7440-74-6	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes : Non disponibles.

Effets différés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Corrosion/irritation cutanée :

Granulés ou poussières de plomb métallique : peuvent provoquer une irritation cutanée par action mécanique.
Feuilles, grenailles ou feuilles de plomb métallique : ne sont pas susceptibles de provoquer une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire :

Granulés ou poussières de plomb métallique : Peuvent irriter les yeux par action mécanique.
Feuilles, grenailles ou feuilles de plomb : aucun danger. Ne provoque pas d'irritation oculaire.

Inhalation:

En milieu industriel, l'exposition au plomb se produit principalement par inhalation de poussières ou de fumées. Poussières ou fumées de plomb : peuvent irriter les voies respiratoires supérieures (nez, gorge), ainsi que les bronches et les poumons par action mécanique. La poussière de plomb peut être absorbée par les voies respiratoires. Cependant, le plomb inhalé ne s'accumule pas dans les poumons. La dose inhalée est finalement absorbée ou transférée au tube digestif. Les effets de l'inhalation de fumées, de poussières ou de plomb inorganique peuvent prendre du temps. Les symptômes peuvent inclure : goût métallique, douleurs thoraciques, diminution de la condition physique, fatigue, troubles du sommeil, maux de tête et irritabilité, troubles de la mémoire, changements d'humeur et de personnalité, douleurs osseuses et musculaires, constipation, douleurs abdominales et perte d'appétit. L'inhalation de grandes quantités peut entraîner une ataxie, un délire, des convulsions, un coma et la mort.

Feuilles, grenailles ou feuilles de plomb : Ne présente aucun risque d'inhalation, sauf si le métal est chauffé. Si le métal est chauffé, des fumées se dégagent. L'inhalation de ces fumées peut provoquer une « fièvre des métaux », caractérisée par des symptômes pseudo-grippaux. Les symptômes peuvent inclure un goût métallique, de la fièvre, des nausées, des vomissements, des frissons, de la toux, une faiblesse, des douleurs thoraciques, des douleurs musculaires généralisées et une augmentation du nombre de globules blancs.

Ingestion: Granulés ou poussières de plomb métallique : Les symptômes d'une intoxication au plomb comprennent : douleurs ou crampes abdominales (coliques), spasmes, nausées, vomissements, maux de tête, faiblesse musculaire, hallucinations, perceptions déformées, « ligne de plomb » sur les gencives, goût métallique, perte d'appétit, insomnie, étourdissements et autres symptômes similaires à ceux d'une inhalation. Une intoxication aiguë peut entraîner des taux élevés de plomb dans le sang et les urines, un choc, un coma et la mort dans les cas extrêmes. Feuilles, grenailles ou feuilles de plomb métallique : Ne présente aucun risque d'ingestion lors de la manipulation industrielle habituelle.

Effets cancérogènes : Des études épidémiologiques sur les travailleurs exposés à des composés inorganiques de plomb ont révélé une association limitée avec le cancer de l'estomac. Cela a conduit le CIRC à classer les composés inorganiques du plomb comme étant probablement cancérogènes pour l'homme.

Mesures numériques de la toxicité – Informations sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH.

CL50 par inhalation :

Les composés de plomb solubles sont répertoriés comme une pollution marine selon le DOT.

Section 12 : Informations écologiques

Devenir environnemental

Le plomb est très persistant dans le sol et les sédiments. Il n'existe aucune donnée sur sa dégradation environnementale. La mobilité du plomb métallique entre les compartiments écologiques est lente. La bioaccumulation du plomb se produit chez les animaux et les plantes aquatiques et terrestres, mais elle est faible dans la chaîne alimentaire. La plupart des études portent sur les composés du plomb et non sur le plomb élémentaire.

Toxicité environnementale

Les composés de plomb solubles sont répertoriés comme une pollution marine selon le DOT.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacé
Indium CAS # 7440-74-6	Aucun répertorié	Aucun répertorié	Aucun répertorié	Aucun répertorié

Bioaccumulation

Bien que le plomb métallique et ses composés soient généralement insolubles, leur traitement ou une exposition prolongée en milieu aquatique et terrestre peut entraîner la libération de plomb sous des formes biodisponibles. Les composés du plomb ne sont pas particulièrement mobiles en milieu aquatique, mais peuvent être toxiques pour les organismes, en particulier les poissons, à de faibles concentrations. La dureté de l'eau, le pH et

La teneur en carbone organique dissous est un facteur qui régule le degré de toxicité. Dans le sol, les composés du plomb sont généralement peu biodisponibles.

Mobilité

Le plomb et ses composés se déposent partiellement en raison de leur faible solubilité et se dissolvent partiellement. Dans le sol, le plomb et ses composés sont généralement peu mobiles ou biodisponibles, car ils peuvent être fortement absorbés par les particules du sol, et leur absorption augmente avec le temps. Ils forment également des complexes avec la matière organique et les minéraux argileux, ce qui limite leur mobilité. Une fois libérés dans le sol, ces matériaux ne devraient pas s'infiltrer dans les eaux souterraines.

Autres effets indésirables

Pas disponible.

Section 13 : Informations écologiques

Méthodes de traitement des déchets

<u>Élimination des déchets :</u>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<u>Emballage contaminé :</u>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<u>Considérations relatives à l'élimination :</u>	Les déchets d'alliage d'indium ont de la valeur. Contactez un récupérateur professionnel pour leur recyclage. Sinon, éliminez-les conformément à toutes les réglementations environnementales fédérales, nationales et locales. En Europe, respectez la réglementation relative aux déchets spéciaux.

Section 14 : Informations relatives au transport

Note:

Ce produit n'est pas réglementé pour le transport intérieur par voie terrestre, aérienne ou ferroviaire.

En vertu du 49 CFR 171.8, les emballages individuels contenant du plomb métallique (< 100 micromètres) en dessous de la quantité déclarable (RQ) ne sont pas réglementés.

En vertu du 49 CFR 171.4, sauf lors du transport à bord d'un navire, les exigences de ce sous-chapitre spécifiques aux polluants marins ne s'appliquent pas aux emballages non en vrac transportés par des véhicules à moteur, des wagons et des avions.

POINT

Nom d'expédition correct

Non applicable

FDS pour l'indium

Classe de danger Groupe d'emballage	Non applicable
Quantité déclarable (QD)	Non applicable
Polluant marin	Les composés de plomb solubles sont répertoriés comme polluants marins selon le DOT.
Guide d'intervention d'urgence	Non applicable

Section 15 : Informations réglementaires

<u>Inventaires internationaux :</u>	
TSCA	Conforme
DSL/NDSL	Conforme
EINECS/ELINCS	Conforme
ENCS	Conforme
IECSC	Conforme
KECL	Conforme
PICCS	Conforme
AICS	Conforme
<u>Légende:</u>	
TSCA	Inventaire de l'article 8(b) de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques
DSL/NDSL	Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada
EINECS/ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques existantes/Liste européenne des Substances chimiques notifiées
ENCS	Japon Substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC	Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL	Substances chimiques coréennes existantes et évaluées
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AICS	Inventaire australien des produits chimiques et des substances
Réglementations fédérales américaines SARA 313	Article 313 du Titre III de la loi de 1986 portant modification et réautorisation du Superfund (SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux exigences de déclaration prévues par la loi et le Titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

Loi sur l'eau propre (CWA)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique CWA – À déclarer	Quantités	CWA – Priorité polluants	CWA – Dangereux Substances
Indium CAS # 7440-74-6	aucun	aucun	aucun

CERCLA

Ce matériau, tel que fourni, contient une ou plusieurs substances réglementées comme substances dangereuses en vertu de la Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA) (40 CFR 302).

Réglementation des États américains Proposition 65 de Californie

Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de Californie comme pouvant provoquer des malformations congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

Nom chimique	Proposition 65 de Californie
Indium CAS # 7440-74-6	Non répertorié

Réglementation sur le droit à l'information des États américains

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Indium CAS # 7440-74-6	X	-	X	-	-

Informations sur l'étiquette de l'EPA des États-Unis

Numéro d'enregistrement des pesticides de l'EPA : Pas disponible

Veuillez noter que N/A peut signifier « Non applicable » ou « Aucune donnée n'a été établie »

Section 16 : Autres informations

Date d'émission	15 décembre 2015
Date de révision	N / A
Note de révision	N / A

Phrases du texte intégral du SGH :

Toxicité aiguë 1 (inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 1
Toxicité aiguë 2 (inhalation)	Toxicité aiguë (inhalation) Catégorie 2
Toxicité aiguë 2 (inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 2
Toxicité aiguë 2 (orale)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 2
Toxicité aiguë 3 (inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 3
Toxicité aiguë 3 (inhalation : gaz)	Toxicité aiguë (inhalation : gaz) Catégorie 3
Toxicité aiguë 4 (inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 4
Toxicité aiguë 4 (voie orale)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatique aigu 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Aigu

	Catégorie de danger 1
Aquatique aigu 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Aigu Catégorie de danger 3
Aquatique chronique 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Chronique Catégorie de danger 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Chronique Catégorie de danger 3
Carc. 1A	Catégorie de cancérogénicité 1A
Carc. 1B	Catégorie de cancérogénicité 1B
Carc. 2	Catégorie de cancérogénicité 2
Comb. Poussière	Poussière combustible
Gaz comprimé Lésion	Gaz sous pression Gaz comprimé
oculaire 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1
Irritation oculaire 2A	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables Catégorie 1
Muta. 1B	Mutagenicité des cellules germinales Catégorie 1B
Muta. 2	Mutagenicité des cellules germinales Catégorie 2
Repr. 1A	Toxicité pour la reproduction Catégorie 1A
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction Catégorie 2
Resp. Sens. 1B	Sensibilisation respiratoire Catégorie 1B
Corr. cutanée 1B	Corrosion/irritation cutanée Catégorie 1B
Sens. cutanée 1	Sensibilisation cutanée Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 2
Réagit à l'eau. 2	Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables Catégorie 2
H228	Solide inflammable
H300	Mortel en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H280	Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé
H261	Au contact de l'eau, libère des gaz inflammables
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque de graves lésions oculaires
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H330	Mortel en cas d'inhalation
H331	Toxique en cas d'inhalation
H332	Nocif en cas d'inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes d'allergie ou d'asthme ou des difficultés respiratoires en cas d'inhalation.
H341	Suspecté de provoquer des anomalies génétiques
H350	Peut causer le cancer
H351	Suspecté de provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître
H361	Suspecté de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître
H372	Cause des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée
H373	Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
H412	Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets à long terme
S20/21	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer
S23	Ne pas respirer les fumées/gaz/vapeurs/aérosols
S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux
S36/37/39	Portez des vêtements de protection appropriés, des gants et une protection des yeux/du visage
S28	Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont exactes au meilleur de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Elles sont fournies uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport et une élimination en toute sécurité et ne constituent en aucun cas une garantie ou une spécification de qualité.

Les informations ci-dessus sont également considérées comme exactes et représentent les meilleures informations disponibles pour Materials Science International, Inc. Cependant, MSI n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, concernant ces informations et n'assume aucune responsabilité résultant de leur utilisation.